

# ANNEXE 3



## ***RÈGLEMENTATION DES REMBOURSEMENTS DES FRAIS DE COMPÉTITION***



Foyer AMOUREUX – 3 rue du CRINCHON – 62000 ARRAS.  
Tel 03 21 55 25 32 (répondeur).E.mail : [bridge-club-d-arras@orange.fr](mailto:bridge-club-d-arras@orange.fr)  
<https://www.bridgeclubarras.com>

**PARTICIPATIONS DU CLUB POUR LES DROITS D'INSCRIPTION AINSI QUE POUR CERTAINS FRAIS ANNEXES (DEPLACEMENT HORS ZONE COMITE, HEBERGEMENT).  
APPLICABLE POUR LA SAISON 2023-2024.**

Afin d'encourager les membres du club à participer aux épreuves officielles du calendrier des compétitions de la FFB, de même que pour alléger les frais des joueurs qui se qualifient pour les niveaux LIGUE et NATIONAL., le Bridge Club d'ARRAS a mis en place pour ses licenciés un système de participations financières selon les modalités suivantes :

**1) Participation du BCA aux frais d'inscription des épreuves par quatre :**

Cette participation aux frais d'inscription ne concerne que les épreuves par quatre et pour le 1er tour. (O/4 – M/4- D/4 – SO4 – SM/4) ainsi que les épreuves « Coupe de France » et « trophée de France »

La compétition concernée commence et se joue dans le Comité des Flandres.

Les joueurs doivent être à **jour de leur cotisation** avant le début de l'épreuve et au plus tard au 31 octobre de la saison en cours.

**Assiette de participation :** Elle est fixée à 50% des droits d'inscription.

**Critères d'éligibilité :** Pour bénéficier de cette participation, 2 joueurs au moins doivent être licenciés au Bridge club d'ARRAS ou 1 licencié + 1 sympathisant et, la participation étant versée par le comptable du club **pour l'équipe** sous forme d'un virement effectué pour le compte d'un joueur licencié au club d'ARRAS, il est fort souhaitable que ce joueur Arrageois soit le capitaine de l'équipe (au moins sur le papier), à charge pour lui d'effectuer la répartition entre les bénéficiaires.

**Montant de la participation du club :**

L'assiette de 50% sera modulée en fonction du nombre de bénéficiaires.

Les bénéficiaires sont les joueurs licenciés au club d'ARRAS auxquels on ajoutera pour ce chapitre les sympathisants du club d'ARRAS à jour de leur contribution au club: *(on tient compte ici de la difficulté parfois à constituer une équipe purement arrageoise eu égard aux critères d'homogénéité, d'affinité et autres...)*

**Exemple** pour une équipe de 6 comportant 2 licenciés à ARRAS 2 sympathisants du club d'ARRAS et 2 personnes licenciées dans un autre club, non sympathisantes, participant au 1er tour d'une épreuve fédérale par 4 dont le montant des droits est fixé à 100 €. L'assiette sera de  $100€ \times 50\% \times 4/6$  (4 ayants droit) = 33 €

Le capitaine devra répartir les 67 € manquants entre les 6 joueurs.

$100€:6=16,50€$  pour chacun des 2 joueurs ni licencié à ARRAS, ni sympathisant.

$67-33=34$  € répartis entre les 4 ayants droit soit 8,50 €

Il aura reçu 33 € (du club) +  $3 \times 8,50=25,50$  € des 3 autres ayants droit +  $2 \times 16,50 = 33,00$  € des 2 autres non ayants droit soit  $33+33+25,50 = 91,50$  € ; lui-même aura bien déboursé 8,50 € . Cette procédure est admise mais il pourra aussi avec l'accord des autres ayants droit procéder à un autre mode de calcul à savoir répartir à parts égales les 67€ entre les 6 joueurs soit 11 € chacun...



Foyer AMOUREUX – 3 rue du CRINCHON – 62000 ARRAS  
Tel 03 21 55 25 32 (répondeur) – [bridge-club-d-arras@orange.fr](mailto:bridge-club-d-arras@orange.fr)  
<https://www.bridgeclubarras.co>

### 2) Participation du BCA pour les Interclubs :

Pour les Interclubs ( toutes divisions), le club prend en charge la totalité des droits d'inscription et les frais d'organisation, pour tous les tours de la compétition.

Il est rappelé que les inscriptions dans les différentes divisions sont faites par **le club, en concertation avec les capitaines d'équipes pour la D1 et la D2.**

Les capitaines remettront au Vice-Président en charge des compétitions (Guy G.) la composition de leur équipe et leurs desiderata.

### 3) Participation du club pour les joueurs qui atteignent les niveaux ligue et national :

Afin d'encourager les membres du club **licenciés au BC ARRAS** à participer aux épreuves officielles de la FFB, mais également pour alléger les frais de **ses** joueurs, le BC ARRAS attribue à chacun des participants à ce niveau, ligue et national, **par paires ou par quatre**, une indemnité **forfaitaire** selon les conditions suivantes :

Compétition commencée et jouée dans le Comité des Flandres.

Les finales de ligue doivent se jouer hors Comité des Flandres.

Les joueurs doivent avoir acquitté leur licence au 31/10

Sous réserve que ces conditions soient remplies, le club attribue aux participants à ces épreuves une indemnité forfaitaire de 25€ ou 50€ **suivant leur participation à une journée ou à deux journées.**

Les capitaines fourniront les informations nécessaires au responsable du club chargé d'établir les attestations (Guy GOMEL) qui, après visa du président seront transmises au comptable du club, (Robert LESAGE) pour virement individuel. (IBAN à fournir si ce n'est déjà fait.

### 4) En cas de litige

Tout litige concernant ce qui précède sera tranché par le Comité Exécutif du club. En cas de fraude avérée, le président pourra décider de transmettre le dossier à la **Commission d'éthique**, seule instance habilitée à prononcer une sanction éventuelle pouvant aller du simple avertissement jusqu'à la radiation du club.

Le présent document rédigé sur deux pages applicable au 07/09/2023

ARRAS le 7 septembre 2023 : Le Président

Georget FILLASSIER

**BRIDGE CLUB D'ARRAS**  
FOYER JEAN AMOUREUX  
3, Rue du Crinchon  
62000 ARRAS - ☎ 03 21 55 25 32  
E.mail : [bridge-club-d-arras@orange.fr](mailto:bridge-club-d-arras@orange.fr)